

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 25 février 2022

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 50

Délibération n° 2022-37

Objet de la délibération : Délibération relative au transfert du portage relatif au programme Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) au Cœur des Territoires au profit de la CAPV

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq février, à huit heures et trente minutes, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à BRIGNOLES, Hall des expositions, sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 18 février 2022.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, FAUQUET-LEMAÎTRE Arnaud, GROS Michel, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, DECANIS Alain, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, BETRANCOURT Claude, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, GUIOL André, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MAZZOCCHI Lionel, NEDJAR Laurent, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, SALOMON Nathalie

Absents excusés :

- **dont suppléés :** PAUL Jacques par DELAFOSSE Fabienne, HOFFMANN Olivier par CLERC Francine
- **dont représentés :** VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à DECANIS Alain, KHADIR Paul donne procuration à SIMONETTI Pascal, LANFRANCHI Christine donne procuration à BOURLIN Sébastien, LE METER Sophie donne procuration à BETRANCOURT Claude, MONDANI Denis donne procuration à SALOMON Nathalie, PIANELLI Serge donne procuration à DELZERS Catherine, VALLOT Philippe donne procuration à BREMOND Didier

Absents : FREYNET Jacques, KIEFFER Bertrand

Secrétaire de Séance : Madame Carine PAILLARD

Monsieur Didier BREMOND expose :

VU l'article 8 de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificative pour 2010 modifié par l'article 59 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et par l'article 134 de la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, relatif au Programme d'investissements d'avenir ;

VU la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;

VU la délibération du Conseil communautaire n° 2018-205 en date du 29 juin 2018 relative à la convention pluriannuelle de l'Action Cœur de Ville de Brignoles et son avenant (délibération 2021-43 du 26 février 2021) validant les actions de dynamisation du Cœur de Ville et notamment dans son axe 5 relatif à l'implantation du Conservatoire National des Arts et Métiers Paca (Cnam Paca) sur le territoire de la Provence Verte ;

Communauté d'Agglomération Provence Verte – Délibération n° 2022-37 du Conseil du 25 février 2022

CONSIDERANT que, dans ce contexte, la ville de Brignoles est lauréate depuis septembre 2019 du programme « CNAM au Cœur des Territoires » ;

CONSIDERANT que l'Agglomération, dans le cadre de ses actions en faveur de la formation et de l'emploi, porte le projet de création d'un Campus Numérique dont l'ouverture est programmée pour septembre 2022 ;

CONSIDERANT les synergies fortes entre ce Campus Connecté Provence Verte et l'implantation du CNAM Paca sur le territoire de la Provence Verte ;

CONSIDERANT que ces deux dispositifs doivent naturellement être portés et articulés dans une dimension territoriale à l'échelle de la CAPV et au titre des compétences dévolues à la Communauté d'Agglomération;

CONSIDERANT la nécessité de procéder au transfert du portage relatif au programme CNAM au Cœur des Territoires au profit de la CAPV incluant l'ensemble des démarches tel que les études, diagnostics, démarches prospectives... nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle de l'implantation de l'antenne Cnam Paca ;

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 14 février 2022 ;

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **d'approuver le transfert du portage relatif au programme Cnam au Cœur des Territoires au profit de la CAPV,**
- **d'approuver la contractualisation des partenariats nécessaires à la mise en œuvre du programme et de son hébergement,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à lancer toute étude, diagnostic, démarche prospective nécessaire à la mise en œuvre opérationnelle de l'implantation de l'antenne Cnam Paca,**
- **d'approuver la mobilisation de tous les co-financements actuels et futurs nécessaires à l'équilibre financier du programme,**
- **et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte ou document afférents à l'exécution de la présente délibération.**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à BRIGNOLES, le 25 février 2022

*Acte rendu exécutoire après
télétransmission
le
et affichage le*

Le Président,

Didier BREMOND

